



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DOSSIER DE PRESSE

**Signature de la convention cadre
de coopération
entre
le Rectorat de l'Académie de Nantes
et
la Confédération Générale des Petites et
Moyennes Entreprises des Pays de la Loire**



Contacts presse :

Rectorat de Nantes

Laurence Veteau - Tél : 02 40 37 33 13 - Mél : laurence.veteau@ac-nantes.fr

Guy Chabior - Tél : 02 40 37 33 32 - Mél : guy.chabior@ac-nantes.fr

CGPME des Pays de la Loire :

Charlotte Passier - Tél : 02 40 52 12 12 - Mél : communication@cgpme-pdl.fr



Nantes, le 1^{er} juillet 2011

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Communiqué de Presse

La signature de la première convention-cadre académique de partenariat entre le Rectorat de Nantes et la CGPME (Confédération Générale et Petites et Moyennes Entreprises) des Pays de la Loire aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2011.

Cet événement officialise et renforce une coopération déjà à l'œuvre entre l'Éducation nationale et la CGPME, partenaire incontournable du fait des spécificités de ses entreprises adhérentes : grande variété d'activités, de métiers et d'organisations (entreprises familiales anciennes ou plus récentes et en fort développement), forte implantation locale et attachement aux territoires...

La relation entre le système éducatif et le monde économique et ses représentants est aujourd'hui cruciale du point de vue de l'amélioration de la qualité des formations mises en œuvre et de ses performances. La réforme des lycées participe au rapprochement École – Entreprise en proposant aujourd'hui aux élèves et aux enseignants des liens et des collaborations plus significatives, permettant d'atteindre un objectif final : former et insérer des jeunes en prenant en compte les évolutions de l'entreprise et les besoins en recrutement.

Partant de ce constat, les principaux axes de travail commun sont :

- **L'amélioration des outils de l'information et de l'orientation des élèves** comme appui à la construction des projets de formation et professionnels et contribution à la résolution, à terme, des difficultés de recrutement des entreprises ;
- La **sécurisation des parcours de formation** (réduire le nombre d'abandons de parcours de formation) **et de certification** (prévenir les sorties sans validation des acquis réalisés et sans, au moins, l'acquisition d'un diplôme de niveau CAP) des jeunes à travers des partenariats de terrain entre établissements et entreprise ;
- La **prévention** et la **lutte contre le décrochage scolaire** en associant étroitement les entreprises volontaires ;
- La prise en compte des **élèves en situation de handicap** au cours de la formation et au moment d'organiser leur insertion professionnelle ;

Ces priorités bénéficient, pour trouver une concrétisation au plus près des besoins, du réseau des **15 CLEE (Comités Locaux Education Economie) des Pays de la Loire** qui sont autant de **relais locaux pour amplifier et fédérer les actions** conjointes des acteurs du système éducatif et des adhérents CGPME.



La carte des 15 CLEE (comités locaux Éducation Économie) des Pays de la Loire

La composition du CLEE est représentative de l'ensemble des entités concourant à l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle : établissements scolaires, entreprises, CIO, GRETA, MGI, PAE, Chambres Consulaires, représentants des collectivités territoriales (Conseil Régional, notamment). Les représentants des parents d'élèves peuvent aussi utilement être associés. Le CLEE est co-animé par un représentant d'entreprise et un représentant du système éducatif.

Contacts Presse Rectorat :

Laurence Veteau – Tél : 02 40 37 33 13 – Mél : laurence.veteau@ac-nantes.fr

Guy Chabior – Tél : 02 40 37 33 32 – Mél : guy.chabior@ac-nantes.fr

Retrouvez toutes les informations sur les CLEE sur www.ac-nantes.fr - **rubrique formation professionnelle /actualités/les CLEE/en savoir plus.**

Signature d'une convention-cadre entre la CGPME des Pays de la Loire et le Rectorat

Rapprocher le système éducatif du monde économique

La CGPME des Pays de la Loire et le Rectorat signent, vendredi 1^{er} juillet 2011, la première convention-cadre académique de partenariat pour développer les rencontres entre l'école et les TPE-PME.

Cet événement officialise et renforce une coopération déjà à l'œuvre entre l'éducation nationale et la CGPME, qui mène déjà depuis plusieurs années des actions auprès des écoles et des universités pour développer les échanges entrepreneurs-professeurs et valoriser le monde de l'entreprise.

La relation entre le système éducatif et le monde économique, et ses représentants, est aujourd'hui cruciale du point de vue de l'amélioration de la qualité des formations mises en œuvre et de ses performances. La réforme des lycées participe au rapprochement École – Entreprise en proposant aujourd'hui aux élèves et aux enseignants des liens et des collaborations plus significatives permettant d'atteindre un objectif final : former et insérer des jeunes en prenant en compte les évolutions de l'entreprise et les besoins en recrutement.

La signature de cette convention a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat, l'échange et la découverte entre l'école et l'entreprise, afin de contribuer à améliorer et mettre en place des axes de travail communs, entre autres :

- **L'amélioration des outils de l'information et de l'orientation des élèves** comme appui à la construction des projets de formations, en vue de contribuer à la résolution, à terme, des difficultés de recrutement des entreprises;
- **Développement de parrainage à travers des partenariats de terrain entre établissements et entreprises**, au bénéfice de la sécurisation des parcours de formation (réduire le nombre d'abandons de parcours de formation) et de certification (prévenir les sorties sans validation des acquis réalisés et sans, au moins, l'acquisition d'un diplôme de niveau CAP) des jeunes;
- La prise en compte des **élèves en situation de handicap** au cours de la formation et au moment d'organiser leurs insertions professionnelles;
- **Développer l'esprit d'entreprendre** et des qualités à développer pour réussir dans l'entreprise;

La CGPME Loire-Atlantique signera également une convention de collaboration et de soutien au projet créé par l'association Escalade « Un jeune, un pro » : plateforme de mise en relation entre des jeunes en phase d'orientation et des professionnels.

En signant ces conventions, la CGPME souhaite ainsi aboutir à une véritable ouverture dans laquelle se rejoignent le système éducatif et le monde économique.

Contacts presse :

Yann le Bihen et Charlotte Passier
E-mail : communication@cgpme-pdl.fr
Tél : 02 40 52 12 12



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Convention cadre de coopération

entre

Le Rectorat de l'Académie de Nantes

et

**La Confédération Générale
des Petites et Moyennes Entreprises
des Pays de la Loire**

Le Recteur de l'Académie de Nantes,
Chancelier des Universités, Gérald CHAIX,
d'une part,

Le Président de la CGPME des Pays de la Loire,
Philippe MOREAU, d'autre part.

Vu la convention-cadre de coopération entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Association de Gestion des Formations en Alternance pour les Petites et Moyennes Entreprises (AGEFA-PME) signée le 1^{er} août 2005 (BOEN du 1^{er} décembre 2005).

Exposé des Motifs

Considérant que l'Académie de Nantes souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans les actions conduites dans le domaine de l'enseignement général, professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'insertion des jeunes et de la formation des adultes à travers le réseau des GRETA et celui de l'enseignement supérieur pour que :

- Les chantiers prioritaires¹ en cours au sein du système éducatif visant à améliorer sa qualité et ses performances soient pleinement pris en compte dans le cadre des échanges
- Les enseignants, acteurs centraux de l'accompagnement des élèves et de l'éducation à l'orientation au collège et au lycée, puissent pleinement jouer leur rôle grâce à une meilleure appréhension du monde économique et des entreprises, quelles que soient leurs tailles.

Considérant que la CGPME des Pays de la Loire affirme sa volonté de contribuer à la valorisation de l'enseignement général, technologique et professionnel porteur tant des valeurs de l'entreprise que de la société, notamment celle de la réussite de tous les élèves, et qu'elle souhaite renforcer sa coopération avec les établissements de l'Académie de Nantes en mobilisant les PME-PMI :

- dans le cadre de la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation pour enrichir et diversifier les projets d'orientation des élèves ;
- vis-à-vis des enjeux de l'enseignement général, technologique et professionnel en adoptant une approche objective des métiers d'aujourd'hui et prospective de ceux de demain ;
- sur la mise en œuvre d'innovations en formation initiale en vue de faire progresser la qualité des pratiques éducatives et de favoriser le développement de l'esprit d'entreprise
- sur l'approfondissement de la connaissance et de la compréhension par les acteurs du système éducatif, notamment les enseignants, élèves et parents, des facteurs-clés de la réussite de la PME et des carrières en PME.

Considérant que cette convention constitue le cadre de référence de la coopération entre l'Académie de Nantes et la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, les parties signataires conviennent de ce qui suit :

I. Évolution des métiers, des formations et des diplômes

Article 1 - Étude des métiers et de leur évolution

L'Académie de Nantes et la CGPME développent leur coopération en vue d'analyser la dimension transversale des métiers des PME-PMI et d'étudier leur évolution notamment dans leur dimension régionale.

Article 2 - Relation emploi/formation

Les partenaires examinent les modalités d'une meilleure articulation entre les besoins de qualification générés par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles et les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel intéressant prioritairement la dimension transversale des métiers des PME-PMI.

1. Évolution des méthodes et outils de l'information et de l'orientation au collège et au lycée, poursuite aux lycées de la rénovation de la voie professionnelle et mise en œuvre de la réforme de la voie technologique...

Le partenariat portera, notamment, dans le cadre des sources d'information et moyens de traitement disponibles, sur la production et l'échange d'indicateurs statistiques relatifs aux besoins estimés par les entreprises, au flux des diplômés et aux tendances en matière de recrutement.

II. Information et orientation

Article 3 - Déploiement et généralisation des nouveaux outils et démarches pour l'orientation au collège et au lycée

Les évolutions du cadre de référence au collège et au lycée dans les champs de l'orientation impliquent la mise en œuvre coordonnée d'actions spécifiques :

- le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) au collège et au lycée
- l'accompagnement éducatif au collège
- les séquences d'observation en entreprise en classe de troisième
- les enseignements de Découverte Professionnelle (DP 3 et DP 6)
- l'accompagnement personnalisé et l'orientation active au lycée
- les visites d'entreprises dans le cadre, par exemple, des enseignements d'exploration en seconde
- ...

La CGPME apporte, de façon générale, son concours au déploiement de ces actions et dispositifs propres à développer chez l'élève des attitudes actives pour préparer ses choix de formation et de devenir. C'est, notamment, au sein des CLEE (Comités Locaux Éducation Économie) présents dans chaque bassin de l'Académie de Nantes, que les entreprises adhérentes à la CGPME pourront travailler, avec les établissements, à la mise en œuvre de ces mesures.

Article 4 - Information des jeunes, des familles et des personnels de l'Éducation nationale

Complémentairement à l'article 3, la CGPME apporte son concours à l'action menée par les autorités académiques et les établissements scolaires en matière d'information des jeunes et des familles, des chefs d'établissements et des personnels enseignants et d'orientation. Elle s'implique, en lien avec les CLEE, dans des actions existantes visant à sensibiliser les élèves à la réalité de l'entreprise et aux différents métiers qui y sont exercés, notamment :

- interventions, sous forme de témoignages, de responsables de PME à des réunions d'échanges et de concertation ou devant des auditoires divers participant au système éducatif, notamment enseignants, élèves et parents d'élèves ;
- plus généralement, toutes actions pouvant concourir à la valorisation de l'image des filières de formation professionnelles et technologiques, et pouvant aider au recrutement dans ces filières de formation.

L'élaboration et la diffusion de supports d'information sur les métiers et les entreprises pourront également faire l'objet d'un partenariat spécifique avec la Délégation Régionale de l'Onisep et le site régional partenarial www.MEFormer.org

III. Formation professionnelle initiale des jeunes

Article 5 - Participation de la CGPME à des actions communes à caractère pédagogique concernant l'enseignement général, technologique et professionnel

5.1 - Accueil des élèves

La CGPME favorise, de façon générale, l'accueil des élèves au sein de ses entreprises adhérentes. Cette disposition s'applique particulièrement dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel prévues lors de la mise en œuvre du bac professionnel en trois ans. Elle apporte également son concours à la mise en œuvre et au déploiement de la "Banque de stages" dans l'académie de Nantes.

Elle peut aussi, enfin, et en tant que de besoin, faciliter l'accueil en entreprise de jeunes dans le cadre de parcours individualisés d'élèves appelés à se développer au collège et au lycée.

5.2 - Développement du parrainage au bénéfice de la sécurisation des parcours de formation et de certification des élèves

Des actions conjointes de "parrainage de terrain" pourront être conduites par les partenaires afin d'aider les jeunes, en situation de handicap ou non, confrontés, entre autre, aux situations suivantes :

- risque potentiel de décrochage scolaire ou éloignement avéré du système éducatif
- découragement et difficulté à donner du sens au parcours scolaire et biographique
- risque de sortie de la scolarité obligatoire sans qualification
- difficultés dans la recherche de lieux de stage au cours de leur formation

La CGPME contribuera à la recherche de professionnels susceptibles d'accompagner les jeunes concernés. Les CLEE (Comités Locaux Éducation Économie) pourront offrir aux entreprises adhérentes à la CGPME, aux équipes d'établissements et de la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale (MGI) un cadre adapté pour agir vis-à-vis des différents cas de figure. Cela dans le sens de la sécurisation des parcours de formation (réduction du nombre d'abandons de parcours de formation) et de certification (prévention des sorties sans validation des acquis réalisés et sans, au moins, l'acquisition d'un diplôme de niveau CAP) des jeunes.

5.3 - Lycées des Métiers

L'Académie de Nantes et la CGPME coopèrent à la promotion et au développement des "Lycées des Métiers". À cette fin, le Recteur associe un expert désigné par la CGPME au "groupe académique" prévue dans la procédure de labellisation.

5.4 - Participation des professionnels à la certification

La CGPME peut apporter le concours technique des professions qu'elle représente à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel, notamment, dans le cadre du contrôle en cours de formation, en s'appuyant sur les conseillers de l'enseignement technologique (CET).

Des professionnels participent ainsi à l'évaluation de la période de formation en milieu professionnel, aux jurys d'examen et aux jurys de validation des acquis de l'expérience

04

5.5 Développement de la qualité des formations

La CGPME apporte, en tant que de besoin, et dans la mesure de ses possibilités, son concours à :

- l'initiation à la connaissance et à la compréhension de l'entreprise et de son fonctionnement proposée au niveau des diplômes technologiques ou professionnels² ;
- l'élaboration de documents et d'outils pédagogiques, pour améliorer la continuité pédagogique entre la formation dispensée en établissement et celle dispensée en entreprise ;
- la contribution à la définition de parcours personnalisés, dans leur durée et dans leur contenu, destinés en particulier aux jeunes qui risquent de sortir sans qualification du système éducatif.

5.6 - Développement de l'esprit d'entreprendre et des qualités à développer pour réussir dans l'entreprise PME

L'Académie de Nantes et la CGPME décident de collaborer pour aider à la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques valorisant chez les jeunes :

- l'autonomie, la prise d'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et donc les compétences utiles au développement de l'esprit d'entreprendre ;
- l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation de nature à éclairer leurs choix d'orientation professionnelle et de formation

Dans ce cadre, la CGPME incitera ses entreprises adhérentes à proposer leur collaboration aux établissements qui mettent en œuvre des initiatives, comme, par exemple, "Avenir métiers".

2. Voir ici, par exemple, les enseignements d'exploration en économie et gestion mis en œuvre en classe de seconde dans le cadre de la réforme de la voie technologique et les enseignements d'économie-gestion en lycée professionnel.

Article 6 – Insertion Professionnelle des jeunes issus de la formation initiale

Le Recteur de l'Académie de Nantes a mis en place des Plates-formes d'accompagnement vers l'emploi (PAE) destinées à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sortant du système scolaire (du CAP au BTS) en les inscrivant dans une dynamique de recherche de premier emploi. La CGPME s'engage à faire connaître ce dispositif auprès de ses adhérents et à inciter les entreprises à inclure cette ressource dans leur politique de recrutement.

IV. Formation tout au long de la vie

Article 9 - Participation de la CGPME à la formation des personnels de l'Éducation nationale

Les partenaires conviennent d'encourager l'accueil des personnels de l'Éducation nationale (enseignants et conseillers d'orientation psychologues notamment), acteurs centraux des réformes en cours, afin de faire découvrir l'entreprise, mieux faire comprendre son environnement et son mode de fonctionnement. Cet accueil pourra prendre des formes diverses (stage spécifique à caractère technique ou stage de longue durée) dans le cadre du Plan Académique de Formation ou d'initiatives plus locales de rencontres et d'échanges dans le cadre des CLEE.

VI. Dispositif de suivi

Article 10 - Mise en œuvre de la convention

Un groupe de pilotage composé des représentants désignés par le Recteur de l'Académie de Nantes, d'une part, et par le président de la CGPME des Pays de la Loire, d'autre part, sera constitué lors d'une réunion suivant la signature de cette convention.

Le groupe de pilotage se réunira une fois l'an, afin d'établir le bilan des différentes actions et de définir les priorités et les nouveaux axes d'action.

Article 11 - Mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation de la convention

Les signataires conviennent de mettre en commun les moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues et d'en rechercher, le cas échéant, de nouveaux.

Article 12 - Information - Communication

Le Rectorat de l'Académie de Nantes et la CGPME des Pays de la Loire conviennent de mettre en œuvre les moyens de communication relatifs aux actions réalisées en application de la présente convention.

VII. Durée

Article 13 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature. Elle est conclue pour une durée de cinq ans. Au cours de la période de validité, elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation ou de non renouvellement, un préavis de six mois doit être respecté.

Fait à Nantes le

Le Recteur de l'Académie de Nantes

Gérald CHAIX

Le Président de la CGPME
des Pays de la Loire
Philippe MOREAU



un jeune
Un pro



Genèse du projet

Dès sa création en 1999, Escalade a intégré l'école comme vecteur des valeurs de l'entreprise et de sa vie sociale. Depuis 2000, les actions se sont développées en nombre :

- Déclic Métiers permet à 4000 collégiens et lycéens de découvrir chaque année plus de 210 entreprises (dont 4 des 5 collèges de ZEP).
- Des interventions en classe pour illustrer les cours et des forums métiers pour rencontrer les professionnels et ce, en collaboration étroite avec les établissements collèges et lycées, les CIO et le rectorat.

Des différentes instances école entreprise où siègent Escalade (Commission Ecole/Entreprise, Comités Locaux Education Economie), a émergé Un jeune Un pro : le « chaînon manquant » du parcours à l'orientation, le contact individuel avec le professionnel, la confrontation de l'image métier avec son exercice.

Les réformes en cours au sein de l'Education nationale (rénovation de la voie professionnelle, réforme de la voie technologique...) synthétisées au sein du PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations) mettent en avant l'Éducation à l'orientation, du collège au lycée, pour permettre une construction progressive, éclairée et cohérente de l'orientation de chaque élève. Le projet « un jeune, un pro » constitue, à cet égard, une ressource particulièrement originale et utile.

Le projet

Dans un projet d'orientation encadré et construit, le jeune sollicite un professionnel pour l'accueillir sur son site de travail, le référent orientation du jeune valide la cohérence, la motivation du jeune et l'accompagne dans la préparation et l'exploitation de cette rencontre.

Un comité de pilotage est en place pour suivre l'opération et préconiser les progrès tant sur le plan fonctionnement qu'accompagnement pédagogique. Il est composé d'un dirigeant, un chef d'établissement, un conseiller d'orientation psychologue, d'une directrice de Centre d'Information et d'Orientation, d'un responsable de la plateforme d'orientation de la Région et de la directrice régionale Adia notre partenaire support avec la Fondation Adecco.

Cette co-construction unique Education/Economie est la marque de fabrique des actions d'Escalade.

Partenariat CGPME Loire-Atlantique

La CGPME promeut le rapprochement entre le système éducatif et le monde économique et s'associe naturellement à cette action, en mobilisant ses membres et communiquant auprès du plus grand nombre d'entreprises. Les inscriptions des professionnels de l'agglomération nantaise et du Sud Loire sont ouvertes sur le site www.unjeuneunpro.net. La plateforme sera entièrement accessible à tous les lycées de Nantes Métropole et du Sud Loire à la rentrée prochaine.

**un jeune
Un pro**

Professionnels

Pendant une heure ou deux, accueillez et sensibilisez à votre métier un jeune en cours d'orientation.

Pour une orientation choisie et des jeunes motivés, inscrivez-vous sur : www.unjeuneunpro.net

Une action Escalade Entreprises





Un jeune
Un pro

**La plateforme de mise en
relation entre jeunes en
phase d'orientation et
professionnels**





Convention de collaboration

Entre :

La confédération « **CGPME Loire-Atlantique** »
6 rue de Thessalie 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Représentée par son Président, Monsieur Philippe MOREAU

Et

L'association « **ESCALADE Entreprises** »
12b av. de Lattre de Tassigny 44400 REZE
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre THIBAUD

Article 1- Objet de la convention

ESCALADE Entreprises a développé une plateforme de mise en relation entre un jeune en parcours d'orientation et un professionnel susceptible d'échanger sur le métier choisi par le jeune. Cette plateforme www.unjeuneunpro.net se doit de rassembler un maximum de professionnels et de métiers.

Cette convention régit dans ce cadre les engagements des deux parties.

Article 2- Engagement de la CGPME Loire-Atlantique

La CGPME Loire-Atlantique s'associe à cette action et s'engage à promouvoir l'inscription de ses adhérents et sympathisants sur la plateforme www.unjeuneunpro.net. Elle mobilise ses outils de communication internes et externes ainsi que lors des réunions de son organisation.

Article 3- Engagement d'Escalade Entreprises

Escalade Entreprises fournit les supports imprimés, les fichiers ainsi que l'iconographie nécessaire à cette promotion. Elle s'engage à communiquer à la CGPME Loire-Atlantique le nom des entreprises inscrites sous sa filiation. La CGPME Loire-Atlantique sera destinataire du bilan annuel de cette opération. Escalade Entreprises proposera à la CGPME Loire-Atlantique les développements de cette action notamment sur le territoire de la Loire-Atlantique.

Article 4- Durée de la convention

Cette convention débutera le vendredi 1^{er} juillet 2011 pour une durée d'un an, elle sera reconduite tacitement sauf dénonciation par l'une des deux parties avec un préavis de trois mois.

Article 5 – Règlement des litiges

Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention et ne pouvant être résolu de façon amiable sera soumis au tribunal compétent. Les parties font élection au domicile d'Escalade Entreprises.

Article 6 – Communication

La CGPME Loire-Atlantique et Escalade s'engagent à (dans la mesure du possible) :

- citer le partenaire dans le cadre de toutes opérations de promotion ou de présentation d'un jeune un pro, non seulement auprès des médias audiovisuels et écrits, mais également auprès de tous les partenaires privés ou publics.
- faire figurer le logo ou le nom du partenaire sur leurs outils de communication ou de présentation.

Article 9 – Evaluation de la convention

Chaque année, les deux structures feront un état du partenariat et échangeront sur les modes opératoires retenus en vue de perfectionner leurs actions. Elles évalueront l'application du partenariat objet de la convention, tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

Fait en deux exemplaires,

A Nantes, le 1^{er} juillet 2011

Pour Escalade
Le Président
Jean-Pierre THIBAUD

Pour la CGPME Loire-Atlantique
Le Président
Philippe MOREAU